

Europe de l'Est et Russie - Le regard de **Maria Alekseyenko**

Directrice de Women's Consortium of Ukraine (WCU).

La majorité des pays de l'ex-URSS ont signé la Convention relative aux Droits de l'Enfant en tant que membres de la Communauté des Etats Indépendants. L'Ukraine, qui dispose d'une voix distincte à l'ONU, l'a ratifiée de façon individuelle, en février 1991.

Il est difficile de mesurer le niveau de mise en œuvre d'un instrument international de droits de l'homme, et la Convention ne fait pas exception. En 25 ans, beaucoup de choses ont cependant été faites pour sensibiliser les opinions à la notion d'enfant comme sujet de droits et pour adapter les législations nationales aux standards définis par la Convention et ses différents protocoles additionnels.

Mais nous observons hélas encore trop souvent que dans la pratique, les cours de justice ne rendent pas leur jugement en fonction de ces standards. Par ailleurs, certaines violations des droits de l'enfant sont présentées comme relevant d'une volonté politique de protéger les enfants de prétendues « informations nuisibles », sans qu'il soit spécifié de quelle nature sont ces informations.

La sensibilisation du grand public est la clé d'une meilleure application des droits de l'enfant. Quand nous aurons atteint un meilleur niveau de sensibilisation, adultes et enfants seront en mesure de se protéger réciproquement dans leur vie de tous les jours. Mais ces dernières années, on observe dans notre région, que certains groupes mènent une campagne de désinformation selon laquelle l'application de la Convention des droits de l'enfant conduirait à une perte de l'autorité des parents sur leurs enfants. En Ukraine par exemple, cette pression a entravé l'application d'un système de justice des mineurs qui a été transformé en « justice pénale ».

Dans ce contexte, les organisations de la société civile restent l'outil le plus puissant pour promouvoir la Convention grâce à des campagnes de sensibilisation et à la mise en œuvres et l'échange de bonnes pratiques.

C'est ainsi que grâce à de nombreux défenseurs des droits de l'enfant dans le domaine gouvernemental et non-gouvernemental, de grandes réalisations ont été accomplies, en premier lieu la réforme des orphelinats publics. Certains pays comme la Géorgie ont fait de gros progrès en transformant complètement ces « établissements collectifs » en foyers de type familiaux. En Fédération de Russie ou en Ukraine en revanche, ces grandes institutions sont toujours en place et la tentation est grande d'y placer des « orphelins sociaux » plutôt que de s'atteler aux problèmes que rencontrent leurs familles. Mais les visions évoluent. Aujourd'hui le placement des enfants reste la solution ultime et non pas une option parmi d'autres. Cela devrait servir de tremplin pour d'autres avancées.

La discrimination d'enfants pour des raisons religieuses ou d'opinion reste un problème dans notre région. Cela est particulièrement flagrant en ce moment en Ukraine, où des enfants ont été déplacés dans d'autres parties du pays et sont influencés par les parties en conflit. On nous rapporte ainsi que les élèves reproduisent ces conflits au sein même des écoles. Pour les gérer, il faudrait des enseignants mieux formés qu'ils ne le sont pour développer le respect des différences entre les enfants.

Si je pouvais adresser un message aux décideurs, je leur suggérerais de s'informer davantage sur les droits de l'enfant, non pas pour en faire un outil de manipulation mais pour être mieux capable de combattre les violations qui leur sont faites.